



DEMANDE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR

Personne morale

Utilisez ce formulaire pour demander une licence, modifier votre licence ou remplacer un répondant.

Ce formulaire s'adresse seulement aux **personnes morales** : Entreprise formée par certificats de constitution, statuts, lettres patentes, etc., notamment sous le régime de la Loi sur les compagnies ou selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Toute entreprise incorporée est une personne morale. Les personnes détenant des actions de la personne morale s'appellent actionnaires.

ASSUREZ-VOUS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES DANS CE FORMULAIRE CONCORDENT AVEC CELLES ENREGISTRÉES AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ)¹.

Les appels de note renvoient à des explications complémentaires regroupées à la fin de ce document.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

1. Type de demande

Quelle est l'objet de votre demande?

- Demande d'une licence
- Modifier une licence² (pour ajouter des sous-catégories, un domaine de qualification ou un répondant).
Précisez le n° de licence : _____
- Remplacer un répondant qui a quitté son rôle de répondant³. Précisez la date de départ : _____
- Remplacer un répondant qui est décédé⁴. Précisez la date de décès : _____
- Cochez cette case si vous demandez un traitement prioritaire⁵.**

2. Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise⁶

Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)⁷

Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)⁸

Indiquez l'adresse physique du siège social de l'entreprise et ses coordonnées (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

RÉSERVÉ À LA CMEQ

1- _____

N° de demande

2.1 Déclarations obligatoires de l'entreprise

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Au cours des 5 dernières années, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
de tout autre acte criminel?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité du travail?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

2.2 Sous-catégories de licence d'entrepreneur spécialisé (annexe III seulement)

Indiquez la ou les sous-catégories de licence d'entrepreneur spécialisé (annexe III du Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires) que vous souhaitez obtenir sur votre licence. Les sous-catégories de licence déterminent les travaux que l'entreprise peut effectuer. Consultez la liste de sous-catégories de l'annexe III sur le site Web de la CMEQ au www.cmeq.org.

Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____
Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____
Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____
Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____	Sous-catégorie n°: _____
Sous-catégorie n°: _____		

2.3 Projet unique

S'il s'agit d'une demande de licence pour la réalisation d'un seul projet, indiquez le nom du projet :

.....

3. Identification des dirigeants

Vous devez identifier tous les dirigeants⁹ de l'entreprise. Vous devez également fournir :

- **Une copie d'une pièce d'identité¹⁰** pour chaque dirigeant déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- **L'annexe II** de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES
NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ
D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.2 Statut

Indiquez le ou les statuts du dirigeant :

- Actionnaire¹¹ : _____ % des droits de vote rattachés aux actions
- Administrateur (membre du CA)¹²
- Dirigeant (non membre du CA)
- Gestionnaire à plein temps (salarié)¹³

Ce dirigeant agira-t-il à titre de répondant¹⁴? Oui Non

Si non, vous n'avez pas à remplir la section suivante (Qualification du répondant) pour ce dirigeant.

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	Moyens d'évaluation ¹⁵				
	Examens ¹⁶	Formation à reconnaître ¹⁷	Dossier professionnel ¹⁸	Compétences déjà reconnues ¹⁹	
<input type="radio"/> Administration	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues	
<input type="radio"/> Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues	
<input type="radio"/> Gestion de projets et de chantiers	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues	
<input type="radio"/> Exécution de travaux de construction (voir annexes I et II) vous devez indiquer le numéro ou les numéros des sous-catégories.	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° <input type="text"/>	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues

Dans quelle langue désirez-vous passer les examens? Français Anglais

À défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3. Identification des dirigeants (suite)

Vous devez identifier tous les dirigeants⁹ de l'entreprise. Vous devez également fournir :

- **Une copie d'une pièce d'identité¹⁰** pour chaque dirigeant déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- **L'annexe II** : de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES
NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ
D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir.

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :	Code postal :	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire (facultatif) :	

3.2 Statut

Indiquez le ou les statuts du dirigeant :

- Actionnaire¹¹ : _____ % des droits de vote rattachés aux actions
- Administrateur¹² (membre du CA)
- Dirigeant (non membre du CA)
- Gestionnaire à plein temps (salarié)¹³

Ce dirigeant agira-t-il à titre de répondant¹⁴? Oui Non

Si non, vous n'avez pas à remplir la section suivante (Qualification du répondant) pour ce dirigeant.

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	Moyens d'évaluation ¹⁵			
	Examens ¹⁶	Formation à reconnaître ¹⁷	Dossier professionnel ¹⁸	Compétences déjà reconnues ¹⁹
<input type="radio"/> Administration	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
<input type="radio"/> Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
<input type="radio"/> Gestion de projets et de chantiers	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
<input type="radio"/> Exécution de travaux de construction (voir annexes I et II) vous devez indiquer le numéro ou les numéros des sous-catégories.	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
	<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n°			
<input type="radio"/> Examen	<input type="radio"/> Formation à reconnaître	<input type="radio"/> Dossier professionnel	<input type="radio"/> Compétences déjà reconnues	

Dans quelle langue désirez-vous passer les examens? Français Anglais

À défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3.4 Déclarations obligatoires du ou des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

de tout autre acte criminel?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement²⁰?

Oui Non

B. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à au moins une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

C. L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il déjà déclaré une faillite personnelle?

Oui Non

Si vous avez répondu oui :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

Inscrivez la date de la faillite :

.....

D. Au cours des 3 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

E. L'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale dans les 12 mois précédant la cessation des activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale? Oui Non

Si oui, vous devez joindre une lettre explicative signée par le dirigeant. Dans cette lettre, indiquez le nom de la société ou de la personne morale, le numéro de licence et la raison de la cessation.

F. Au cours des 5 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

4. Identification des actionnaires détenant moins de 10 % des droits de vote rattachés aux actions

Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les actionnaires détenant moins de 10% des droits de vote rattachés aux actions. Si vous avez coché cette case, passez à la section suivante.

L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant moins de 10 % des droits de vote rattachés aux actions?

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN ACTIONNAIRE.

Oui Non

Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous devez identifier tous les actionnaires détenant moins de 10 % des droits de vote rattachés aux actions de l'entreprise. Vous devez également fournir l'annexe II de ce formulaire pour chaque actionnaire qui est une personne morale ou une société.

4.1 Informations sur l'actionnaire

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir.

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Quel est le pourcentage des droits de vote rattachés aux actions que détient cet actionnaire?

..... %

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :	Code postal :	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

4.2 Déclarations obligatoires des actionnaires détenant moins de 10 % des droits de vote rattachés aux actions

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

de tout autre acte criminel?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom de l'actionnaire ou des actionnaires concernés :

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom de l'actionnaire ou des actionnaires concernés :

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement²⁰?

Oui Non

B. Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale? Oui Non

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

5. Identification des actionnaires détenant des actions sans droit de vote

Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les actionnaires détenant des actions sans droits de vote rattachés aux actions. Si vous avez coché cette case, passez à la section suivante.

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN ACTIONNAIRE.

L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant des actions sans droit de vote?

Oui Non

Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous devez identifier tous les actionnaires détenant des actions sans droits de vote de l'entreprise. Vous devez également fournir l'annexe II de ce formulaire pour chaque actionnaire qui est une personne morale ou une société.

5.1 Informations sur l'actionnaire

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale, société ou fiducie)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

5.2 Déclarations obligatoires des actionnaires des actions sans droit de vote

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

de tout autre acte criminel?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom de l'actionnaire ou des actionnaires concernés :

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom de l'actionnaire ou des actionnaires concernés :

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement²⁰?

Oui Non

B. Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale? Oui Non

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

6. Identification des prêteurs

Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les prêteurs. Si vous avez coché cette case, passez à la section suivante.

L'entreprise a-t-elle des prêteurs²¹?

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN PRÊTEUR.

Oui Non

Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous devez identifier tous les prêteurs de l'entreprise, et chaque prêteur doit remplir l'annexe I, « Déclaration du prêteur ». Vous devez également fournir l'annexe II de ce formulaire pour chaque prêteur qui est une personne morale ou une société.

6.1 Informations sur le prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

7. Cautionnement de licence

S'il s'agit d'une demande de licence et que vous avez choisi SEULEMENT les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la section 3 du formulaire, vous n'avez pas à fournir un cautionnement²² de licence. Pour que la licence soit délivrée, l'entrepreneur doit fournir l'original du cautionnement à la CMEQ.

.....
Nom de la compagnie de la caution

.....
N° du cautionnement²³

8. Déclaration formelle du répondant

Je déclare que je demande la licence ou la modification de la licence pour le compte de l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise » et que je suis désigné(e) par celle-ci pour signer cette demande.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande, y compris ses annexes, sont véridiques et complets, et qu'ils font état de la situation réelle de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses actionnaires.

Je déclare que je suis répondant ou que je désire me qualifier à ce titre pour l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise ».

Nom :	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

9. Documents à joindre et paiement

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

- Document **original** du cautionnement de licence;
- Formulaire de demande dûment rempli avec les **signatures originales**;
- Formulaire d'admission à la CMEQ dûment rempli avec les **signatures originales**;
- Chèque au montant exact, à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec;
- Copie d'une pièce d'identité¹⁰ de chaque dirigeant délivrée par une autorité gouvernementale avec photo;
- Votre diplôme si vous faites une demande de formation à reconnaître à la section 3.3. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen au www.cmeq.org;
- Si vous faites une demande d'évaluation de votre dossier professionnel (section 3.3), vous devez faire la démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque domaine et pour chaque sous-catégorie soumis à cette évaluation. Consultez le document « Dossier professionnel » disponible au www.rbq.gouv.qc.ca, pour une information complète ou communiquez avec le CMEQ;
- Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question C de la section 3.4;
- Lettre explicative si vous avez répondu **oui** à la question **E** de la section 3.4;

Paiement :

Le montant total est payable par chèque ou mandat fait à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la CMEQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

CMEQ

Direction de la qualification professionnelle
5925 boul. Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C9

Si vous désirez remettre votre demande en personne au siège social de la CMEQ, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat, par carte de débit, en argent comptant ou par carte de crédit.

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Destruction des pièces d'identité :

La copie de toute pièce d'identité est détruite conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1), à la suite de la délivrance de licence, de la décision définitive refusant la délivrance de la licence, de l'abandon de la demande de licence ou lors de retour à l'expéditeur en cas de demande incomplète. Toute pièce d'identité non valable sera détruite dès sa réception.

ANNEXE I

Cette section est à remplir par le prêteur ou, s'il est une personne morale ou une société, par l'un de ses dirigeants.

1. Identification du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

2. Déclarations obligatoires du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
de tout autre acte criminel?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

3. Identification des dirigeants du prêteur

Si le prêteur est une personne morale ou une société, vous devez identifier tous ses dirigeants et remplir les déclarations.

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

3.1 Identification d'un dirigeant du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.1 Identification d'un dirigeant du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.2 Déclarations obligatoires des dirigeants du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un des dirigeants du prêteur a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
de tout autre acte criminel?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

--

3.3 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou une société, je suis autorisé à signer en son nom.

Nom :	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant du prêteur :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbg.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE II

1. Identification des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5

Cette annexe est à remplir par un des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5 de ce formulaire.

PHOTOCOPIEZ CETTE ANNEXE SI PLUS D'UNE PERSONNE MORALE OU SOCIÉTÉ A ÉTÉ IDENTIFIÉE. PHOTOCOPIEZ LA SECTION IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS SI LA PERSONNE MORALE OU LA SOCIÉTÉ A PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

Indiquez le nom de la personne morale ou de la société.

Nom de la personne morale ou de la société

1.1 Identification d'un dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

1.1 Identification d'un dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

<input type="radio"/> Personne physique
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

<input type="radio"/> Entreprise (personne morale ou société)
Nom de l'entreprise :
NEQ (n° d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

2. Déclarations obligatoires des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

de tout autre acte criminel?

Oui, il y a 5 ans ou moins Oui, il y a plus de 5 ans Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement?

Oui Non

B Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale? Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

.....

3. Signature

Signature originale et obligatoire d'un dirigeant de la personne morale ou société.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 3, 4 et 5 du formulaire.

Nom :	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant:	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Explications complémentaires (notes) :

1. **Registraire des entreprises du Québec (REQ)** : Vous pouvez consulter votre dossier au [Registraire des entreprises du Québec](#).
2. **Modifier une licence** : Vous devez inscrire le numéro de licence, remplir les déclarations obligatoires de l'entreprise et inscrire les nouvelles informations pour ajouter le répondant, la sous-catégorie et le domaine de qualification. (Attention, avant d'envoyer votre demande, vérifiez que toutes les sections sont bien remplies, que les documents nécessaires sont joints et que la déclaration formelle et les annexes sont signées). Vous n'avez pas à remplir les sections pour lesquelles il n'y a pas de modification à apporter.
3. **Départ d'un répondant** : Veuillez joindre la lettre qui confirme le départ du répondant et y préciser le nom du répondant et sa date de départ.
4. **Décès d'un répondant** : Veuillez joindre le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil.
5. **Traitement prioritaire** : Si vous payez pour le traitement prioritaire, votre dossier sera pris en charge avant les autres. Vous n'êtes pas admissible au traitement prioritaire si vous devez faire évaluer vos compétences par des examens ou par la présentation d'un dossier professionnel. De plus, si votre dossier ne répond pas aux conditions d'émission d'une licence (articles 58 et 60 de la Loi sur le bâtiment), ou s'il demande une analyse plus approfondie, des délais supplémentaires pourraient s'ajouter. Pour connaître les coûts du traitement prioritaire, consultez le www.cmeq.org sous la rubrique Devenir entrepreneur>Formulaires, guides...
6. **Nom de l'entreprise** : Inscrivez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation, le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc.
7. **Autres noms de l'entreprise** : Inscrivez les autres noms de l'entreprise utilisés au Québec qui sont reliés à ses activités de construction et qui figurent sur la déclaration d'immatriculation.
8. **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : Indiquez le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec. Il débute par 11 pour une personne morale, par 88 pour une autorité publique ou par 33 pour une société. Si vous n'avez pas de NEQ, vous devez joindre une copie du certificat de constitution, de la convention entre actionnaires ou du contrat de la société.
9. **Dirigeant** : Un membre d'une société ou, dans le cas d'une personne morale, un administrateur, un dirigeant au sens de la Loi sur les sociétés par actions, (président, responsable de la direction, responsable de l'exploitation, responsable finances, secrétaire d'une société ou toute personne qui remplit une fonction similaire, ainsi que tout personne désignée comme tel par résolution du conseil d'administration) un actionnaire détenant 10 % et plus des droits de vote rattachés aux actions; est également réputé être dirigeant et peut demander une licence pour le compte d'une société ou personne morale, un gestionnaire à plein temps.
10. **Pièce d'identité délivrée par une autorité gouvernementale avec photo** : Par exemple un passeport, un permis de conduire, une carte d'identité nationale avec photo ou une carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
11. **Actionnaire** : Cette section concerne uniquement les actionnaires détenant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions. Dans une compagnie, un actionnaire est une personne physique ou morale qui est propriétaire des actions émises par celle-ci, sans égard à leur catégorie.
12. **Administrateur** : Si vous cochez le statut « Administrateur », assurez-vous que le dirigeant est inscrit en tant qu'administrateur au Registraire des entreprises du Québec. Sinon, vous devez joindre à la présente demande une copie de la modification déposée au Registraire des entreprises du Québec, avec la preuve de réception.
13. **Gestionnaire à plein temps** : Personne qui participe à la gestion, à l'administration, à la direction ou à l'organisation des affaires d'une entreprise et dont la durée de travail au sein de cette entreprise correspond à la journée et à la semaine de travail établies dans cette entreprise.
14. **Répondant** : Un répondant est une personne qui se porte garante pour l'entreprise dans au moins un des 4 domaines de qualification suivants : l'administration, la gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, la gestion de projets et de chantiers ainsi que l'exécution de travaux de construction. Pour agir à titre répondant, elle doit faire évaluer ses compétences auprès de la CMEQ dans le domaine de qualification souhaité. L'entreprise doit avoir au moins un répondant par domaine de qualification. La personne peut agir à titre de répondant pour plus d'un domaine.
15. **Moyens d'évaluation** : Pour en savoir plus sur les moyens d'évaluation, consultez le www.rbg.gouv.qc.ca/evaluation.
16. **Examens** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous recevrez une convocation écrite précisant la date, l'heure et le lieu des examens. Lorsque vous déposez votre demande de licence, vous devez être prêt à passer les examens. Aucun retard ou report à une séance d'examen n'est accepté, sauf dans une situation hors de votre contrôle. Vous devez aviser la Direction de la qualification professionnelle par une lettre motivée sinon votre demande de report pourrait être refusée.

17. **Formation à reconnaître** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez joindre une copie du diplôme ou de l'attestation correspondant au domaine pour lequel est demandée la reconnaissance. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen.
18. **Dossier professionnel** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez faire la démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque domaine et pour chaque sous-catégorie soumise à cette évaluation. Pour savoir si le dirigeant est admissible et pour savoir quels documents joindre à la demande, consultez le document « Dossier professionnel » disponible au www.rbq.gouv.qc.ca pour une information complète.
19. **Compétences déjà reconnues** : Sous certaines conditions, le dirigeant peut être exempté de passer un examen pour être répondant sur une licence si ses compétences ont déjà été reconnues par la CMEQ dans les 5 dernières années. Pour savoir s'il est admissible, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/competences-reconnues.
20. **Peine d'emprisonnement** : La peine d'emprisonnement inclut la peine purgée dans un établissement de détention, la peine discontinuée (prison de fin de semaine) et la peine avec sursis (prison à domicile).
21. **Prêteur** : Au terme d'un contrat de prêt d'argent, vous devez identifier tous les prêteurs, autres que les institutions bancaires, les caisses populaires et les caisses d'économie, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie ou d'épargne. De plus, cette disposition ne vise pas les comptes clients des fournisseurs de services et de matériaux, les avances des actionnaires, les marges et les cartes de crédit, ou les crédits-bails.
22. **Cautionnement de licence** : Le cautionnement est une garantie financière que tout entrepreneur qui détient une licence doit déposer pour garantir l'exécution de ses obligations contractuelles envers ses clients. Pour plus d'informations sur le cautionnement, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/cautionnement.
23. **N° du cautionnement** : Numéro qui figure sur le document attestant votre cautionnement.